

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	26/2021
Membres présents :	44		
Nombre de pouvoirs :	6	SÉANCE DU	30 juin 2021
Nombre de votants :	50		

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

**Secrétaire de séance** : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gâtinais

## **Convention d'un groupement de commandes pour le suivi renforcé des eaux de captages 2021/2023**

---

Le PETR Gâtinais montargois est le coordonnateur du groupement de commandes pour la réalisation d'un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes de 23 captages mené depuis le mois d'octobre 2019. Le précédent groupement de commandes a été élaboré pour une durée de deux années maximums et arrivera donc à son terme le 5 septembre 2021.

La durée de l'accord-cadre conclu avec le laboratoire d'analyses CARSO est d'un an reconductible trois fois. Chaque période reconductible étant d'un an, la durée maximale du contrat est de 4 ans et court jusqu'au 5 septembre 2023.

Aussi, afin de poursuivre la réalisation du suivi renforcé des captages sur une durée minimale d'une année (septembre 2021- septembre 2022) et maximale deux années (septembre 2021-septembre 2023), une nouvelle convention de groupement de commandes doit donc être signée entre les différentes collectivités maîtres d'ouvrage et le PETR Gâtinais montargois.

Cette action est intégrée au Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois qui est porté et animé par le PETR sur la période 2022-2024.

Les captages concernés par cette opération sont les suivants :

- Château-Renard (2 captages),
- Douchy-Montcorbon (1 captage),
- La Prairie (3 captages),
- Puy la Laude (3 captages),
- La Chise (3 captages),
- La Mère Dieu (1 captage),
- L'Aulnoy (3 captages),
- Les Choux (1 captage),
- Triguères (1 captage),
- Les Trois Fontaines (4 captages),
- Courtenay (1 captage).

Cette convention définit les obligations inhérentes à chaque structure signataire, ainsi que les modalités de financement de l'opération.

# DÉLIBÉRATIONS

N°26 /2021

Le PETR Gâtinais montargois est ainsi le coordonnateur du groupement de commandes constitué, et en assure la trésorerie.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** l'adhésion du PETR au groupement de commandes pour la réalisation d'un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes de captages 2021-2023 selon les termes du projet de convention joint.

**APPROUVE** le contenu du projet de convention de groupement de commandes désignant le PETR Gâtinais montargois coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché correspondant selon les modalités fixées dans le projet de convention joint.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents afférents.

**AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les aides financières maximales pouvant être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com